

SEANCE DU 16 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le seize janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 06 Janvier 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11

Présents : Didier THIEBAUT – Maire

Jean-Luc GALLEY - Elodie VIREY, Adjoint.

Michel BERGER - Bruno FAVIER - Régis MONNIER - François TARTARY
Françoise FEY L'HERISSON - Yann PROPHETE - Karine RODRIGUEZ.

Absents excusés :

Bernard VETTRAINO

Jean-Philippe LOUIS

Monique ROUSSIAU pouvoir à Françoise FEY L'HERISSON

Eddy BERNARDI

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et après appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L.1221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

M. Michel BERGER a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

I .PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le Maire rend compte de la réunion du 12 decembre 2012 et presente les schemas de principes pour l'aménagement des différents secteurs.

Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, un débat a eu lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

A la suite de ce débat, le conseil municipal valide les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. (Plans joints).

Une réunion avec toutes les administrations aura lieu le 04 Février 2013. M. le Maire souhaite que la Commission du PLU se réunisse auparavant.

OBLIGATION DE DEPOT DE LA DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R 421-12 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,
- Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,
- Vu le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1er octobre 2007,
- Considérant qu'à compter de cette date le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis,
- Considérant que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application de l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme, Il est précisé qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures les murs, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace. En revanche, une haie vive n'est pas considérée comme une clôture.

Instaurer la déclaration de clôture permettra au maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas le plan local d'urbanisme, en cas de non-respect des dispositions du code de l'urbanisme ou également si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

- Décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

II .TRAVAUX EN COURS ET INVESTISSEMENTS 2013

A) Voirie urbaine

M. le Maire rend compte de la visite de M. BRUGGER afin de présenter son successeur M. VIARDOT, et de mettre en place le dossier des Rues Collin Monsieur, de la Poste, Derrière l'Eglise et la Croix Malot avant de lancer l'appel d'offres.

Une réunion de la commission aura lieu le 28 Janvier à 17 h 30 à la Mairie pour présentation du projet avant lancement de l'appel d'offres.

- Intégration Place Aristide Estienne dans domaine public communal

Dans le cadre de la mise à jour du classement de la voirie communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

DECIDE d'intégrer dans le domaine public communal la parcelle AB 827 Lieudit « Le Village » d'une superficie de 1305 m2.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

B) Maison MEYA

Suite à ouverture des plis, sur recommandation de M. JUVENELLE, Architecte, et compte-tenu qu'une seule entreprise de maçonnerie avait répondu, la Sarl des ESSARTS a été contactée pour répondre au projet.

Après étude comparative, la Sarl des ESSARTS a été retenue pour la maçonnerie et la charpente-couverture.

A la demande de Régis MONNIER et François TARTARY, une étude comparative sera demandée auprès de l'Architecte.

Voir avec M. JUVENELLE pour que les entreprises non retenues soient informées par courrier.

C) Ecluse

la Commission Sécurité souhaite qu'un chiffrage soit réalisé en collaboration avec le SLA pour la consultation des entreprises.

D) Travaux

M. le Maire informe qu'il va vérifier si tous les engagements prévus pendant le mandat ont été tenus.

Jean-Luc GALLEY attire l'attention sur l'état de la toiture des ateliers communaux. (abattoirs)

Suite au projet de démolition des bâtiments Rue de Derrière l'Eglise, M. le Maire relancera le rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Un courrier a été adressé au SDEA pour demander une étude afin de baisser l'intensité de l'éclairage public.

III .PERSONNEL

Le dossier « contrat d'avenir » concernant Renaud WOLL est toujours en cours et en attente de réponse de LA DIRRECTE UT 10.

Une possibilité de contrat d'avenir, au renouvellement du CUI, peut se mettre en place pour Justine DUREY à la garderie scolaire.

IV. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Sécurité Voirie :

Réunie le 03 décembre 2012, plusieurs questions ont été soulevées :

- Stop route de Ville sur Arce :

Retirer les deux « stop » existants Rue de la Commelle Marie et Rue de la Croix Malot et en poser un Route de Ville-sur-Arce.

Vote : 6 Pour – Abstentions 4 – Contre 1

- Marquage au sol :

Nouveau devis actualisé par le SLA reçu pour les travaux de marquage dont le montant total est de 1667.63 € TTC avec réalisation mars 2013 : Le Conseil Municipal donne son accord.

- Rue de la Poste :

Maintien du sens interdit sauf riverains
Panneaux à retirer
Panneaux de limitations de vitesse à 45

- Radar pédagogique :

à étudier à l'entrée du village côté Celles-sur-Ource

Ponts :

Après réunion avec M. GREGOIRE de la DDT Bar-sur-Aube, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de limiter le tonnage uniquement en cas de déviation. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

Comité de pilotage des Ecoles :

Etude pour la compétence scolaire pour activités extra scolaires après les cours en vues de la mise en place des 4.5 jours suite à la réforme scolaire.

SDEA

Compte-rendu François TARTARY

REUNION DU S.D.E.A. le 6 décembre 2012 à JULLY-sur-SARCE

ORDRE DU JOUR :

Investissements 2011 réalisés sur le réseau public de distribution d'électricité et sur les installations communales d'éclairage public.
Information concernant la tarification de l'énergie.
Nouvelle réglementation thermique à compter de janvier 2013.

INVESTISSEMENTS REALISES PAR LE SYNDICAT en 2011 :

Extension de réseaux :	6,3 M€	(4 M€ en 2010)
Renforcement de réseaux :	2 M€	(1,9 M€ en 2010)
Enfouissement de réseaux	5,3 M€	(7,3 M€ en 2010)
Eclairage public	8,9 M€	(6,4 M€ en 2010)

TOTAL 2011 ----- 22,5 Millions d'Euros

Il reste 400 Kms de fils nus à traiter (11 % du réseau) dont 243 kms en zone rurale.

Pour l'éclairage public, remplacement obligatoire de la totalité des ballons fluorescents pour 2015, trop consommateurs d'énergie.

TARIFICATION DE L'ENERGIE :

Projet de loi à l'étude pour la nouvelle tarification progressive de l'énergie (électricité et gaz) pour remédier aux fortes consommations en hiver.

Concerne les résidences principales.

Mise en place d'un Bonus-Malus calculé à partir :

Du nombre de personnes

Du volume des pièces chauffées

De l'isolation des pièces

De l'imposition des ménages

Fin de la péréquation prévisible (même prix du kilowatt/heure pour tous).

NOUVELLE REGLEMENTATION THERMIQUE :

Application en janvier 2013.

Concerne pour l'instant les locaux neufs. Rappel des termes de la réglementation déjà énoncés à la réunion du 14 septembre 2012.

Etude d'un type de chauffage adapté à la région.

Contrôle de l'étanchéité à l'air et recherche des ponts thermiques

Etude d'un éclairage naturel adapté à l'usage des pièces (dimensionnement des baies vitrées)

Protection solaire pour les locaux de sommeil

Mesure des consommations électriques par pièce

ADMR

M.le Maire donne le compte-rendu de la situation financière de l'Association et son intervention au sein de la Commune.

CCAS

La distribution des colis a eu lieu le samedi 21 décembre 2012.

Une cellule sociale au sein du Conseil Municipal travaillera les dossiers avant la présentation au CCAS.

ZNIEF

Suite à la visite d'une représentante de la DREAL en date du 03 Décembre 2012, M. Le MAIRE informe que la carrière communale est fermée et doit être remise en état avant le 30 avril 2013 selon ses préconisations.

V. INFOS DIVERSES

M. le Maire donne les informations suivantes :

- Visites guidées par Michel COLLON les 24 Juillet et 21 Août 2013 du village de Landreville durant l'été 2013 dans le cadre du patrimoine.

- Marche de Pâques : Courrier de Mme PROPHETE qui est chargée d'organiser la collation et sollicite la Commune pour le prêt de la rotonde sur un emplacement Derrière l'Eglise. Le terrain prévu ne correspondant pas, le Conseil propose la mise en place sur le pré communal.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Karine RODRIGUEZ souhaite des infos sur

- la réalisation d'une salle de cantine scolaire à la MDA
- le stationnement d'un véhicule Rue Haute
- le devenir de la supérette

Yann PROPHETE souhaite connaître si des impayés existent à la cantine.

François TARTARY demande si M. ROUSSEL du SDEA a été contacté pour la convention France Télécom.

Régis MONNIER souhaite que la Commission Voirie se réunisse plus fréquemment.

Michel BERGER

- demande si les plans concernant les chemins de randonnée seront bientôt disponibles. M. le Maire les ayant reçus le jour même en délivre un à chaque conseiller présent.
- signale que certains propos de l'intervention du Député-Maire lors de la cérémonie des vœux n'était pas le lieu approprié.

Jean-Luc GALLEY demande où en est le remplacement du photocopieur.

M. le Maire invite l'ensemble du Conseil Municipal à partager la galette à la fin de la séance.

Régis MONNIER, concerné par le prochain débat, quitte la séance.

- Demande d'achat d'une bande de terrain sur parcelle communale.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme MONNIER Régine et M. MONNIER Alexandre ayant acquis une propriété sise 15 Grande Rue sans aucun accès direct sur la RD 67, souhaitent acheter à la Commune, une bande de terrain de 6 m de large sur 26 m de long, soit environ 156 m² de la parcelle de l'Espace CHAUSSIN.

Le Conseil Municipal,

par 8 voix Contre – 1 voix Pour et 1 Abstention

Refuse la vente de cette parcelle.

La prochaine réunion de conseil est prévue le mardi 12 Février à 18 h 30

La séance est levée à 21 h 45 mn.